



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 37 du 29 avril 2024

- Spécial -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SOMMAIRE

n° 37 du 29 avril 2024

SPECIAL

SGAR

Arrêté SGAR/2024/108 du 26 avril 2024 portant sur la désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire et son annexe

Arrêté SGAR/2024/122 du 26 avril 2024 portant sur la composition de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols en région Pays de la Loire

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté 2024/SGAR/n°108

portant désignation des membres du conseil économique social et
environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-6 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU la circulaire interministérielle NOR - IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au 1^{er} janvier 2024;

- VU l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/737 du 14 décembre 2023 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du CESER des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté 2024/SGAR/N°79 du 2 avril 2024 portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire .

CONSIDERANT le courrier du 19 avril 2024 du Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire faisant suite à la réunion de l'assemblée plénière du 4 avril 2024, désignant Monsieur Dominique BRACHET, chirurgien dentiste, en remplacement de Monsieur René PAVAGEAU, pour la représenter au CESER des Pays de la Loire.

ARRETE

ARTICLE 1 : la liste des personnes désignées pour siéger en qualité de membre du CESER des Pays de la Loire est établie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : l'arrêté 2024/SGAR/n°79 du 02 avril 2024, portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire est abrogé.

ARTICLE 3 : la secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays-de-la-Loire, notifié aux nouveaux membres du CESER ainsi qu'à la présidente du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **26 AVR. 2024**

Le préfet

Fabrice RIGOULET-ROZE

ANNEXE A L'ARRETE 2024/SGAR/n°108 DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CESER (2024-2029)

Tableau nominatif des membres du CESER des Pays de la Loire

Collège	Thème	Nombre de sièges	Organisme	NOM des représentants	Prénom
1 ^{er} collège	Secteurs économiques	4	Chambre régionale d'agriculture et chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	ROULLAND	Bruno
			Chambre régionale d'agriculture	LHOMMEAU	Jean-Marie
				BONNEAU	Marie-Thérèse
		5	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et CRESS	DOUILLARD	Sylvie
				SEHET épouse BESSONNEAU	Laurence
			Chambre régionale de métiers et de l'artisanat	REYRE MENARD	Fanny
				FAVROU épouse TENAUD	Françoise
				ROCHER	Marc
		DROUILLY épouse PETIT	Anne		
		6	Chambre de commerce et d'industrie régionale et CRESS	MOYSAN	Patrice
				GENIBREL	Charles
			Chambre de commerce et d'industrie régionale et Union maritime Nantes port (UMNP)	COCHET	Nathalie
				PAPIN épouse BEALU	Géraldine
		Chambre de commerce et d'industrie régionale	VALLAT	Didier	
	BLOUIN		Bénédicte		
	1	Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM)	JOUNEAU	José	
	Organisations professionnelles d'employeurs	1	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	LELORE	Laurent
		1	Jeunes agriculteurs (JA)	MOREAU	Céline
		1	Coordination rurale des Pays de la Loire	CLERGEAU	Guy-Marie
		1	Confédération paysanne	HAMON	Jean-Pierre
		7	MEDEF	BRYJA	Caroline
				CUNAUD	Vincent
				FONTAINE	Pascal
				GEISSLER	Sophie
				KHERCHAOUI	Mehdi
				TROUILLARD	Jean-François
				YADRO	Cécile
		4	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	BAZIN	Marie-Jeanne
				MANDIN	Marie-Agnès
				MORIN	Olivier
3		U2P	ROCH	Benoît	
			DELOUCHE	Christelle	
1	Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)	GIRARDEAU	Eric		
1	Comité régionale des banques	BROUSSEAU	Jacques		
1	Délégation régionale de l'UDES et délégation régionale de l'UNIFED	VIRLOUVET	Gaël		
1		MENES	Jean-Guillaume		
1	Employeurs chargés d'une mission de service public	MARHADOUR	Marc		
2 ^e collège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la région	15	Union régionale interprofessionnelle CFTD	GUIHAL	Bernadette
				CASSARD	Brigitte
				CLOUTOUR	Paul
				FOUET	Cécile
				RIOU	Dominique
				MALO	Eric
				THOUMIN	Isabelle
				BORDRON	Jacques
				GAUTIER	Jean-Pierre
				TESSIER	Jean-Yves
				SEMELIN	Jonathan
				CHAGNAS	Laurent
				MOREAU	Pasquale
				GACHOT	Sylvie
				CHALET	Philippe
		8	Comité régional de la CGT	HERMOUET	Marie-Laure
				OBLE	Diane
				PARIS	Catherine
				SAVATIER	Chrystèle
				BACHELOT	Eric
				BESNARD	Christophe
				GODARD	Stéphane
		6	Union départementales CGT-FO	KERGROAC'H	Yvic
				MILON	Fabien
				MOISAN	Sylvie
				LARDEUX	Hubert
				PELARD	Eric
				GRANDIN	Anne-Marie
		HERBRETEAU	Bénédicte		
		BOUMARD	Isabelle		

Collège	Thème	Nombre de sièges	Organisme	NOM des représentants	Prénom
		3	Union régionale C.F.T.C.	de JACQUELOT du BOISROUVRAY	Marc
		3	Union régionale CFE – CGC	TRINIDAD	Jean-Yves
				TRIOU	Frederic
				ORRIERE	Emilie
2	Union régionale de l'UNSA	HANARTE	Jérôme		
1	Union régionale SOLIDAIRES	LASNE	Anne		
				JOUIN	Lionel
				BRUNACCI	Jean
3e collège	Economie sociale et solidaire	1	Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire	FENIES DUPONT	Karine
		1	Union régionale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)	URBAIN	Caroline
		1	Mutualité française	PERRET	Daniele
		1	Collectif inter-réseaux Insertion par l'Activité Economique (inter-réseaux IAE)	FIEVRE	Dominique
		1	Fédération nationale des acteurs de la solidarité (FAS) des Pays de la Loire	LETOURNEUX	Jean-Pierre
		1	Associations caritatives (Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde)	THERET	Bernard
	Solidarité	1	Union régionale des associations familiales (URAF)	LAPERRIERE-MICHAUD	Dominique
		1	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	BRACHET	Dominique
		1	Association des paralysés de France	BLAIN	Jean-Pierre
		1	Fédération régionale des centres d'information sur le droit des femmes et de leurs familles (FRCIDFF)	LE MEUR	Anne
	Culture	1	Pôle patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire	MANOURY	Laurent
		1	Culture désigné par les responsables des établissements d'enseignement supérieur dans le champ de la culture et les responsables des pôles régionaux de coopération des filières culturelles	BONHOURS	Michel
	Jeunesse et sports	1	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	VIDALLAC	Marika
		1	Comité régional olympique et sportif (CROS)	CORDIER	Anne
		1	Fédération régionale des jeunes chambres économiques	POUPARD	Morgane
		1	Union nationale des étudiants de France (UNEF) (-30 ans)	BRIAND-BOUCHER	Benjamin
		1	Fédération étudiante des associations angevines de la Loire, représentant la FAGE (-30 ans)	BRUN	Timothée
	Education et innovation	1	Responsables des établissements publics d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles)	ROBLEDO	Christian
		1	responsable des établissements privés d'enseignement supérieur et d'organismes privés de recherche	DUREPAIRE	Jean-Michel
		1	Union régionale des associations diocésaines de l'enseignement libre (URADEL)	FOSCHIA	Aldo
		1	Comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	CHENEDE	Cécile
		1	Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	ABRAHAM	Patricia
		1	Apel académique des Pays de la Loire	SALIOU	Caroline
		1	Pôles de compétitivité	BOISMORIN	Gino
		1		FORTIN	Marie
	Environnement	2	France nature environnement (FNE)	GAVALLET	Jean-Christophe
		1	Ligue de protection des oiseaux (LPO)	PIPAUD	Vincent
		1	Graine Pays de la Loire	DESCARPENTRIES	Sophie
		1	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE)	LEDUC	Denis
		1	FIBOIS	BUREAU	Jean
		1	NEOPOLIA	LEMESLE	Pascal
		1	Fédération régionale des chasseurs et association régionale des fédérations de pêche des Pays de la Loire	HAMON	Bernard
		1	Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire (USH)	MARTINEAU	Damien
	Logement et consommation	1	Union nationale de la propriété immobilière des Pays de la Loire (UNPI)	LAGARDE	Alexis
		1	Union régionale consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	FEUFEU	Bérandère
		1	Association « UFC que choisir »	HIVERT	Marie-Hermine
Aménagement – tourisme	1	Fédération des entreprises publiques locales (EPL)	RAYNAUD	Françoise	
	1	Fédérations régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme	CROUE	Véronique	
Collège 4	Personnalités qualifiées	6		PRIOU	Pascal
				CHARLOT	Antoine
				GALIBERT	Stéphane
				GAUDEMER	Emmanuelle
				BIETTE	Sophie
				HERVOUET	Nelly



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ N° 2024-*SGAR* - 122

**portant composition de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols
en région Pays de la Loire**

**Le Préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

VU le décret n° 2023-1098 du 27 novembre 2023 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols ;

VU l'arrêté du 14 janvier 2024 de Madame la présidente de la région Pays de la Loire portant désignation des représentants de la Région et de leurs suppléants ;

VU la circulaire du 31 janvier 2024 sur la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols » ;

VU la décision du 8 avril 2024 de Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Nantes portant désignation du magistrat de l'ordre administratif en charge de présider la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols en Pays de la Loire ;



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Une commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols, prévue au III ter A de l'article 194 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, est créée en région Pays de la Loire.

Article 2

La commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols en Pays de la Loire est présidée par Madame Catherine Buffet, présidente de chambre, désignée par Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Nantes.

La commission se réunit sur convocation de son président.

Article 3

La commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols en Pays de la Loire est composée :

Membres avec voie délibérative

En qualité de magistrat administratif :

Madame Catherine Buffet, présidente de chambre

En qualité de représentants de l'État :

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire ou son représentant ;

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant ;

Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant ;

En qualité de représentants de la région Pays de la Loire:

Membres titulaires

Monsieur Antoine Chéreau

Monsieur Roch Brancour

Monsieur Philippe Henry

Membres suppléants

Madame Claire Hugues

Monsieur Julien Bainvel

Monsieur Eric Grelier

La liste des membres de la commission est publiée au recueil des actes administratifs de l'État à la diligence du préfet de la région Pays de la Loire et insérée dans un journal diffusé dans la région.

Article 4

Le secrétariat de la commission est assuré par la DREAL des Pays de la Loire.

26 AVR. 2024

Le préfet de la région Pays de la Loire

Fabrice RIGOULET-ROZE

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

